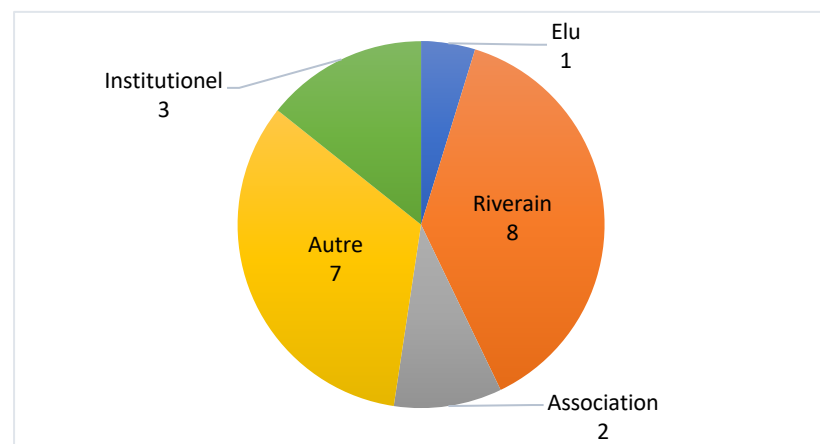


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE
POUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

- 21 CONTRIBUTEURS SOIT 2,15% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
24/11/2020 20h11		Afficher dans chaque gare une carte très précise des utilisations de produits chimiques utilisés sur les espaces verts situés sur les emprises ferroviaires de la SNCF. Informer sur la composition chimique des produits utilisés par les personnels de la SNCF pour traiter les espaces verts situés sur les emprises ferroviaires.	S'engager à ce que les produits de substitution devant remplacer les glyphosates ne soient pas nocifs, études scientifiques à l'appui. Pourquoi ne pas avoir posé de question sur l'embauche de personnels travaillant sur le traitement des espaces verts situés sur les emprises ferroviaires de la SNCF ? Pourquoi ne pas avoir posé de question sur un remplacement intégral par des traitements et produits bio non nocifs pour l'environnement ?	Organiser des réunions publiques régulières pour le plus grand nombre possible de personnes et PAS QUE des réunions restreintes destinées à un cercle limité de personnes initiées. Le grand public est absent de votre démarche, c'est inadmissible !
25/11/2020 16h11			Il ne faut simplement plus utiliser ces produits qui in fine se retrouvent dans nos masses d'eau. Je pourrai il y a peu encore vous dire que les traitements sont faits au dessus d'un cours d'eau... Cela n'est pas tolérable.	Oui mais il faut baussi cela sur les lignes régionales.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
29/11/2020 09h11		ne plus utiliser de produits phytosanitaires...		
02/12/2020 20h12		Avoir un portail permettant aux résidents des communes traversées par le réseau ferré national d'interpeller SNCF Réseau sur l'évolution de la végétation aux abords des voies ou des murs mitoyens. Cela pourrait permettre également de mettre en ligne des photos géolocalisées de la situation.		
03/12/2020 10h12		L'étude de l'impact écologique des produits utilisés pour gérer le réseau SNCF est centrale car la santé des riverains autour et la biodiversité sont directement concernés.	On sait aujourd'hui qu'avec des espaces végétales ou animales ciblées on peut enrayer la propagation de mauvaises herbes. Tout existe dans la nature, il faut s'en inspirer et travailler avec des centres de recherche qui seront force de proposition pour réduire drastiquement puis abroger l'utilisation de produits phytosanitaires.	

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
04/01/2021 16h01	<p>XXX d'un syndicat mixte qui porte un schéma d'aménagement des eaux et qui constate que les eaux sont dégradées qualitativement, je suis quelque peu désappointé qd je vois que SNCF réseau n'a pas anticipé l'arrêt de tous ces traitements alors que cela fait des décennies que les dangers sont avérés. La charte reste positive dans le sens où on va vers une amélioration de la situation et des pratiques mais n'oublions pas que s'il est possible de faire plus et plus vite, il faut le faire. Inverser des tendances prendra du temps, il n'est donc pas plus possible de repousser ces obligations.</p> <p>Je note très bons les efforts pour prévenir et rendre plus transparents les passages et le respect des zones résidenti. comme des espaces naturels. Je souhaiterais par contre qu'en plus des élus locaux, soient aussi mises dans la boucle des diffusions, les structures de bassins versants (syndicats mixtes de bassin parfois affublés du titre d'EPTB ou d'EPAGE) car svt en charge de la gestion durable de la ressource.</p> <p>Je souhaite aussi que sur le bassin de la Bresle, les traitements au glyphosate ne soient plus pratiqués dès ce 01/01/2021, ce dernier et ces molécules de dégradation restent nocives pour la vie de manière générale (et à plus forte raison dans les zones humides, la voie ferrée étant en lit majeur ici).</p> <p>J'aimerais aussi avoir la preuve que les nouveaux traitements ou associations de molécules qui vont être utilisées, n'induiront pas d'impact sur l'eau ni la biodiversité : des mesures de suivi devraient être intégrées et diffusées pour en attester.</p> <p>Il faut aussi éviter tout traitement dans les périmètres éloignés de captage : un important est présent sur la basse vallée (Ponts et Marais). De même, les cours d'eau et leurs berges étant en NATURA 2000, il faut arrêter les traitements bien avant ce périmètre (au moins 20 à 30m).</p>	Dit précédemment : informer aussi les structures de bassins versants.	Tout est important et doit être mené de front. Une priorité doit être donnée au non-utilisation de ces phytosanitaires et donc au développement des alternatives qui seraient sans impact.	Oui il faut un contact fiable au sein de l'entreprise c'est ce qui fait défaut ! il est impossible d'avoir le bon interlocuteur dans votre entreprise.